

Charte pour les partenaires de la formation professionnelle

«Adaptée au degré de maturité du partenariat»

La Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) a adopté une charte pour les partenaires de la formation professionnelle, qui remplace les lignes directrices de Macolin de 2007. Josef Widmer, président de la CFFP, explique le rôle et les objectifs de cet instrument.

Interview: Katrin Frei, cheffe de l'unité Politique de la formation professionnelle du SEFRI

PANORAMA: Pourquoi une charte?

Josef Widmer: La loi fédérale sur la formation professionnelle règle la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle. Les rôles sont connus. La Confédération assume le pilotage et le développement stratégique, les organisations du monde du travail sont responsables des contenus de formation et des places de formation et les cantons veillent à la mise en œuvre concrète et à la surveillance des trois lieux de formation. Malgré une répartition claire des tâches, de nombreux recoupements existent. Même dans la loi, deux partenaires sont souvent tenus d'exécuter une tâche ensemble. Pour que cela fonctionne, il faut, selon la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP), un instrument définissant quelques règles du jeu pour la collaboration. La CFFP a baptisé cet instrument «charte» car il s'agit d'un engagement, sans plus. Les partenaires de la formation professionnelle sont invités à respecter autant que possible ces principes. Cependant, personne ne peut y être contraint. Il serait néanmoins utile que les partenaires se rappellent entre eux les règles du jeu, à chaque niveau, pour tous les projets communs.

La charte entre-t-elle en terrain inconnu?

La charte n'a pas été créée *ex nihilo*. Elle remplace les lignes directrices de Macolin de 2007. Rappelons que le concept de partenariat de la formation professionnelle ancré dans la loi était relativement nouveau à l'époque. Il s'agissait également d'intégrer les domaines nouvellement régis par la loi: santé, social, arts, agriculture et sylviculture. Il a fallu «s'entraîner» à collaborer. Les lignes directrices de Macolin

sont fortement imprégnées de l'esprit de l'époque. Aujourd'hui, les choses ont changé. La CFFP a donc actualisé le document – on pourrait aussi dire qu'elle l'a adapté au degré de maturité du partenariat. Elle a repris certains éléments et en a ajouté d'autres.

Qu'est-ce qui va changer avec l'introduction de la charte?

J'espère qu'elle va au moins faciliter un peu le travail des partenaires dans les projets communs, si les acteurs s'y tiennent. La charte n'est pas une obligation mais une offre. Nous misons néanmoins fortement sur l'effet multiplicateur. La collaboration doit être redéfinie dans les commissions, les projets et les processus. La charte est un modèle qui fixe certains principes. Elle peut être reprise telle quelle ou adaptée en fonction de besoins spécifiques. Il est important, aux yeux de la CFFP, que la charte soit appliquée le plus souvent possible, qu'elle soit visible, qu'elle déploie ses effets et qu'elle devienne en quelque sorte une évidence. Je vais m'engager pour que le SEFRI l'utilise dans tous les domaines.

Quand la charte sera-t-elle utile?

La charte n'a aucun caractère légal contraignant. Elle ne sera d'aucune utilité quand il s'agira de déterminer qui a raison. Mais elle soutiendra la recherche d'un consensus. C'est toujours le cas dans le partenariat de la formation professionnelle. Les règles du jeu définies dans la charte sont essentielles lorsqu'un processus est bloqué. Ces dernières doivent donc être fixées dès le début. La CFFP invite tous les partenaires à transmettre la charte à leurs représentants, à en discuter avec eux et à en arriver à une même compréhension du fonction-



Josef Widmer est président de la CFFP et directeur suppléant du SEFRI.

nement du partenariat de la formation professionnelle. Par ailleurs, si la charte peut contribuer à ce que le consensus ne soit pas seulement le plus petit dénominateur commun, mais une solution «win-win», alors les discussions au sein de la CFFP n'auront pas été vaines et la formation professionnelle dans son ensemble y gagnera.

Qu'est-ce qui est nouveau?

La charte repose sur le principe du cercle vertueux du management. Elle décrit des principes de collaboration à l'aide des mots clés «planifier», «décider», «mettre en œuvre» et «évaluer», applicables à tous les projets des partenaires de la formation professionnelle. En outre, la charte exprime une attitude de base qui doit être valable quel que soit le processus. Contrairement aux lignes directrices de Macolin de 2007, la charte ne contient aucun thème ni projet actuels.

Source: SEFRI, +41 58 465 57 22, berufsbildungspolitik@sbfi.admin.ch